

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 septembre 2021

Présents : Mmes BENISTAND, FILET-COCHE, KOUSSENS, MITTET, ODEYER, VERCOUTTER et MM. BERARDIN, FAURE, FOUDEZ, LEITA, MATHON et SAVIGNON

Absent ayant donné procuration : Mmes CARVALHO PEREIRA MARQUES et THOMAS

Absents excusés : Mme DREVARD

Absents :

Secrétaire de séance : Mme ODEYER

En première partie de ce conseil, le Parc Naturel Régional du Vercors est venu présenter le concept de « La fête du bleu » du Vercors Sassenage, cela en prévision d'une organisation de l'édition 2022 par la commune de Saint Laurent en Royans.

Un power point a été diffusé sur l'organisation de la Fête du bleu de manière globale ainsi que l'investissement humain et financier que cela génère. L'objectif était de permettre aux élus de se rendre compte de ce que nécessite l'accueil de cette Fête ainsi que d'apporter leurs réflexions et questionnements pour l'édition 2022.

Cette fête implique de nombreux partenaires : commune, associations, habitants, CCRV, Office de Tourisme, collectif d'éleveurs... tous conviés à travailler ensemble dans divers ateliers.

Ces différents ateliers : « Logistique, sécurité et organisation », « Animaux et diversité agricole », « Animation, diversité culturelle », « Décoration », « Collectif associations » et « Communication », feront l'objet de réunions mensuelles et permettront d'échanger et de proposer au Comité de pilotage des idées qui une fois validées seront ajoutées à la programmation.

Un rétro planning a été mis en place d'octobre 2021 à juillet 2022 date de la manifestation, avec tous les mois des objectifs précis : base du projet ► conception du projet ► lancement du projet ► production, recensement ► sécurité et logistique ► programmation ► communication ► réalisation ► analyse et bilan. M. le Maire remercie le Parc pour cette intervention qui permet de mieux mesurer l'impact d'une telle manifestation à l'échelle du territoire Royans-Vercors et de l'investissement autant humain que financier que cela implique.

🌀 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2021

Mme Benistand soulève un manque de précisions dans les points traités en information et questions diverses. Mme Dethes propose de compléter les éléments manquants. Il est alors convenu de faire valider ce compte-rendu au prochain conseil prévu le 28 octobre 2021.

🌀 ADOPTION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) ET DU PROJET PEDAGOGIQUE 2021-2024

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des animateurs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les

rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Il favorise l'inclusion de tous les enfants pendant les temps périscolaires. Il peut être l'occasion de mettre en place des activités en particulier à travers des mises en situation ludiques et sportives.

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire.

À partir du cadre fixé par le PEDT, découle le projet pédagogique. Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'une préparation collective. Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

Ces deux documents sont élaborés pour une durée de 3 ans soit de 2021 à 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le PEDT et le projet éducatif qui en découle pour 2021/2024.

Approuvé à l'unanimité

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR L'ASSOCIATION « LE BRUIT DU PLAC'ART »

La commune de Saint Laurent en Royans met à disposition gratuitement des locaux communaux à l'association « Le bruit du plac'art » afin de permettre d'utiliser ce bâtiment conformément à son objet : stockage et vente d'objets (recyclerie).

Mme Koussens précise que la convention est arrivée à échéance et qu'aucun lieu d'accueil n'a été pour le moment trouvé. Elle revient sur les quelques points de modifications qui ont été apportés à la convention et notamment, sur la durée de celle-ci. A savoir qu'elle était renouvelée chaque année et que dorénavant elle sera tacitement reconductible.

M. Leïta attire l'attention sur une partie du toit de ce bâtiment qui lui semble, d'aspect extérieur, dangereux.

Mme Dethes précise que des interventions par les services techniques ont eu lieu sur le toit il y a plusieurs mois et qu'à ce jour aucune remontée de l'association à ce sujet n'a été faite en mairie.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la convention à intervenir entre l'association « Le bruit du plac'art » et la commune et de l'autoriser à la signer.

Approuvé à l'unanimité

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT A INTERVENIR AVEC L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

L'Association ADIL est un organisme d'utilité publique, reconnu par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13/12/2000. Elle est chargée entre autres d'assurer une information sur le logement, et plus précisément la maîtrise de l'énergie dans le logement et dans les bâtiments tertiaires. Les collectivités peuvent bénéficier de leur accompagnement, notamment au travers d'actions d'aide à la décision, d'accompagnement de maître d'ouvrage.

Dans le cadre d'un accompagnement au maître d'ouvrage, elle peut intervenir à différente phase du projet :

- phase amont de pré-étude
- phase de conception
- phase chantier

La mission d'accompagnement de la commune dans un projet de construction d'un nouveau bâtiment est menée en étroite collaboration avec le CAUE. Elle est complémentaire et apporte une expertise technique sur tous les aspects de la construction concernés par l'énergie et l'environnement, compétence que n'a pas le cabinet de conseil en architecture.

Dans le projet du pôle scolaire réfléchi par la commune, au regard de la norme RE2020 qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2022 et du souhait de la réalisation de bâtiments performants, il est indispensable de s'appuyer sur cette expertise technique. La convention prévoit un accompagnement à titre gracieux de 3 jours sur la partie « amont du projet » jusqu'à la détermination de l'équipe de maîtrise d'œuvre et 3 jours sur la phase « chantier ».

Toutefois, l'ADIL peut apporter bien d'autres aides à la décision durant la durée du projet et si le temps devait être dépassé ou si la commune souhaite une intervention plus approfondie sur d'autres phases du projet, un avenant à la convention pourrait être signé en intégrant une participation financière de la commune pour le travail supplémentaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la convention à intervenir entre l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et la commune et de l'autoriser à la signer.

Approuvé à l'unanimité

FRAIS DE SCOLARITE 2020/2021

Conformément à l'accord passé entre différentes communes du Royans (délibérations du 10 juillet 2017), une participation financière est demandée pour les enfants qui sont scolarisés dans une commune différente de leur lieu de résidence. Cette participation s'élève à 1 000 € pour un enfant de maternelle et 570 € pour un élémentaire. Les frais restants à charge de la commune pour le périscolaire est également à facturer.

La commune de Saint Laurent émet les titres suivants pour les communes de :

- St Jean en Royans : 2 183.00 €
- Echevis : 1 882 €
- St Thomas en Royans : 1 714 €

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à émettre les titres correspondants.

Approuvé à l'unanimité

REMBOURSEMENT AVANCE DE FRAIS GÎTE

Pour la saison estivale, il a été nécessaire de renouveler des fournitures (draps, linges, ustensiles...) du gîte « les Arnauds » de Saint Laurent. L'agent en charge de l'entretien de celui-ci a réalisé elle-même les achats. Les deux factures correspondantes à ces investissements s'élèvent à : 223.77 € + 69.40 €, soit un total de 293.17€.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à rembourser l'agent pour les frais engagés.

Approuvé à l'unanimité

ADMISSION EN NON-VALEUR

Dans le cadre de l'apurement périodique entre l'ordonnateur et le comptable public, le Trésorier municipal de la Chapelle en Vercors a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L2541-12-9 du code général des Collectivités territoriales, sont soumis à la décision du conseil municipal.

Ces admissions en non-valeur concernent les budgets d'eau pour un montant de 101.54 € et d'assainissement pour un montant de 406.25 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider ces admissions en non-valeur.

Approuvé à l'unanimité

DROITS DE PREEMPTION

Mr le Maire informe qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption pour les ventes qui se sont réalisées, pour :

- Licitacion JARRAND
- QUESNOY Didier à VERCHER Benoît
- REBERT Huguette à LAMBERTON Lilian
- GOFFART Xavier à MINNI Bastien et DELROT Blandine
- SORANZO Alain et Nicole à WINTZENRIETH Carmen
- Consorts COINDRE à FAYS Romain

INFORMATIONS

- Afin d'éviter tous risques en cette période, il a été fait le choix encore cette année de ne pas faire le repas des anciens mais de distribuer à l'ensemble des séniors un colis de Noël.
- La commune d'Echevis ne disposera plus d'agent administratif dès le 1^{er} janvier 2022. Une prestation de service sera passée entre ladite commune et celle de St Laurent afin de mettre à disposition un agent pour les tâches administratives et financières sur un certain nombre d'heures. Le temps de travail d'un des agents de la mairie sera augmenté afin de réaliser la prestation.
- Des travaux d'urgence vont être réalisés sur une partie du toit de l'aile de l'église qui menace de céder. Des devis ont été demandés. La rénovation des chêneaux pourrait être réalisée en même temps.
- Un dégazage et découpage de la cuve à fuel de la cure est envisagé afin de libérer de la place pour permettre le stockage de matériaux pour les associations qui en auraient besoin. Des devis sont là encore, en cours de réalisation.
- En événement à venir : il y a le « Mois de la nuit ». Mme Koussens explique que le 9 octobre est le Jour de la nuit, événement national. Le parc souhaite candidater au label « Réseau International de

Ciel Étoilé » (RICE) et sollicite les communes pour organiser des animations autour de cet événement. A St Laurent quatre dates sont retenues : le 08/10 – conférence sur le label RICE et ses enjeux par M. Jeanjean du PNRV à la salle du puits / le 09/10 : soirée astronomie au stade / le 16/10 : conférence intitulée « Que font les astronomes pendant que tout le monde dort ? » par M. Brabant des Montreurs de Grande Ourse / 23/10 : balade nocturne contée avec M. Arod de la LPO et Sylveen Conan, conteuse. Le PNRV n'ayant pas de budget à cet événement, les frais de la conteuse seront pris en charge par la commune (300€).

- Concernant le Groupe de réflexion « Projet écoles » : lors de la dernière rencontre, après avoir fait un recueil d'idée sur « Pour vous, c'est quoi une belle école ? » (qui servira de boussole pendant le temps du projet), les différents scénarii proposés par le CAUE ont été passés en revue et c'est le scénario 3 qui a eu la préférence à la vue de toutes les contraintes techniques. Un compte-rendu a été réalisé et envoyé au CAUE.

- Concernant le RPI : M. le Maire précise qu'il va y avoir de nouveau une rencontre entre les 3 maires concernés afin de reparler de cette éventualité avec les chiffres mis à jour.

Mme Filet-Coche signale qu'il est obligatoire qu'il y ait une réunion publique au regard de l'enjeu pour le territoire. Trop de mensonges ou de non-dits, le problème est qu'il y a trop de choses qui se racontent. Qui décidera au final ?

Mme Koussens rappelle que ce seront les élus qui décideront mais accompagner de l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Mme Bénistand fait remarquer que pour elle un RPI est inenvisageable. Monsieur le Maire répond qu'il est nécessaire aussi de penser interco et solidarité entre communes et avoir la capacité de se projeter, mais surtout parler aussi des avantages d'un RPI pas que des inconvénients. Une réunion avec les usagers sera organisée en temps voulu.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Filet-Coche tient à faire une remarque sur le choix des dates des commissions. En effet elle déplore que celles-ci soient généralement calées les mardis soir alors qu'au sein du Conseil municipal trois conseillers sont retenus aux comités exécutifs de la CCRV.

M. le Maire répond qu'il prend note de la remarque et qu'il veillera à l'avenir à prendre cela en considération dans la mesure du possible.

M. le Maire souhaite revenir sur l'organisation de la fête du bleu et notamment sur le fait que la majorité en réunion d'équipe a considéré qu'au regard de la mobilisation que celle-ci demande que ce soit pour un ou deux jours, il valait mieux la prévoir sur deux jours. Il en profite pour rappeler qu'il y aura besoin de l'investissement de chacun et demande aux membres de l'opposition leur positionnement.

Mme Filet-Coche explique qu'elle s'est déjà impliquée dans l'organisation de la fête quand elle s'est déroulée à Ste Eulalie et que cela l'a mobilisée tous les mardis et vendredis sur plusieurs mois. Elle insiste pour rappeler que c'est très lourd en organisation et qu'elle ne peut pas dire si elle aura la capacité de s'investir cette fois, ce sera en fonction de ses disponibilités.

M. Savignon précise que pour le moment il n'est pas assez disponible pour pouvoir répondre favorablement.

Mme Bénistand ne pense pas s'investir car il s'agit d'un gros projet sur lequel il faut tenir sur la distance et on ne peut pas s'y investir que partiellement.

M. le Maire répond qu'il en a bien entendu les avis de chacun.

Mme Bénistand prend la parole et demande si l'Arboretum est devenu un terrain de camping ?

En effet, elle constate qu'il y a très régulièrement depuis plusieurs mois de nombreuses toiles de tente et camping-car qui y séjournent.

M. le maire répond que la situation est très complexe au regard de ce qui est actuellement accordé c'est-à-dire une étape pour une nuit. Il précise qu'une réflexion est engagée sur le devenir de cet endroit car il y a

des dégradations et il faut trouver la meilleure solution pour l'année prochaine. Il faudrait soit avoir des installations adéquates pour les vidanges soit interdire l'accès aux camping-car...tout cela sera réfléchi pour ne pas se trouver dans la même situation l'été prochain.

Pas d'autres questions, M. le Maire lève la séance à 22h05